

SEANCE DU  
26 JANVIER 2023

RAPPORT N° I-2  
23SGADB0002

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**25**

**Nombre de conseillers présents :**  
**19**

**Date de convocation :**  
**20 janvier 2023**

**Date d'affichage :**  
**27 janvier 2023**

**OBJET:**  
**Représentation dans les organismes  
extérieurs - Remplacement d'un  
conseiller communautaire**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 janvier à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)  
M. DURAND (pouvoir à M. LUARD)  
Mme FALLOURD (pouvoir à M. MEUNIER)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Jean-Paul BAUDIN



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales permettant de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou représentations sous réserve que la décision soit prise à l'unanimité,

Vu la lettre de démission en date du 22 novembre 2022 de Monsieur Jean-Yves VERNOCHET de ses fonctions de conseiller communautaire,

Le rapporteur expose :

« Par courrier en date du 22 novembre 2022, Monsieur Jean-Yves VERNOCHET a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire.

Or, ce dernier avait été désigné pour représenter la CUCM dans les organismes suivants :

- CMR – Creusot Montceau Recyclage (conseil d'administration) ;
- ATD – Agence technique départementale (suppléant de Monsieur Daniel MEUNIER) ;
- Commission de suivi de site centre collectif de stockage de déchets non dangereux (membre titulaire).

Il convient donc de désigner un ou plusieurs représentants pour siéger au sein de ces organismes et représenter la CUCM.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le ou les représentants de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines ;
- De désigner le ou les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein des organismes suivants, en remplacement de Monsieur Jean-Yves VERNOCHET :
  - o CMR – Creusot Montceau Recyclage (conseil d'administration) : Monsieur Yohann CASSIER ;
  - o ATD – Agence technique départementale (suppléant de Monsieur Daniel MEUNIER) : Monsieur Yohann CASSIER ;
  - o Commission de suivi de site centre collectif de stockage de déchets non dangereux (membre titulaire) : Monsieur Yohann CASSIER.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 janvier 2023  
et publié, affiché ou notifié le 27 janvier 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

